

RAPPORT DE LA COMMISSION THEMATIQUE DE LA SANTE PUBLIQUE

chargée d'examiner l'objet suivant:

Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit-cadre de CHF 30'000'000.- pour financer les transformations et la rénovation des laboratoires de la Cité hospitalière et du Centre des laboratoires d'Epalinges, nécessitées par le regroupement des activités de recherche biomédicale par thématique ainsi que pour l'amélioration de la prise en charge des patients au CHUV

Séances du 9 octobre 2009 et du 27 octobre 2009.

Membres présents : Mmes Christa Calpini, Edna Chevalley, Catherine Roulet (le 27 octobre), MM. Bernard Borel, Maximilien Bernhard, André Chatelain (en remplacement de Catherine Roulet le 9 octobre), Jean-Luc Chollet (en remplacement de Philippe Modoux le 9 octobre), Michel Desmeules, Pierre Grandjean, Philippe Jobin, Philippe Modoux (le 27 octobre), François Payot, Michel Rau, Roger Saugy (en remplacement de Lise Peters le 27 octobre), Jean Christophe Schwaab, Filip Uffer, Philippe Martinet (président). Excusés : Mmes Lise Peters (le 9 octobre et le 27 octobre), Catherine Roulet (le 9 octobre). M. Philippe Modoux (le 9 octobre).

Représentants du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et de l'Université de Lausanne (UNIL) : M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat, M. Pierre-François Leyvraz, Directeur général du CHUV, M. Oliver Peters, Directeur administratif et financier du CHUV, Mme Catherine Borghini Polier, Directrice des constructions, ingénierie et technique du CHUV, M. Thierry Monod, Chef de la division Hôpitaux du Service de la santé publique (le 9 octobre), Mme Eliane Deschamps, collaboratrice à la Direction générale du CHUV (le 9 octobre), M. Jean-Paul Dépraz, vice-Recteur de l'UNIL (le 9 octobre), Prof. Patrick Francioli, Doyen de la Faculté de biologie et de médecine (le 9 octobre), Prof. Jovan Mirkovitch, Administrateur de la recherche à la Faculté de biologie et de médecine.

Analyse sommaire de la situation sur la cité hospitalière

Pour tenter de dégager une vision globale des investissements nécessaires, la Commission thématique de la santé publique (CTSAP) a sollicité un exposé qui s'est déroulé le 9 octobre 2009. Cette présentation de la direction du CHUV a permis de prendre la mesure du fait que, suite à des années de sous-investissement, le Canton se retrouve simultanément avec un triple problème:

- des rénovations lourdes de l'enveloppe-même des bâtiments ;
- des installations techniques à moderniser après près de 30 années d'usage intensif, alors que

la technologie a elle-même évolué;

- la nécessité d'augmenter la capacité de prise en charge des infrastructures, que ce soit les lits ou les laboratoires (+80% d'activité de recherche depuis 1982).

La triple mission de soins du CHUV, hôpital de proximité pour la région lausannoise, établissement de recours pour l'ensemble du canton, centre de médecine hautement spécialisée pour la Suisse romande, a un effet multiplicateur sur cette situation, ce d'autant qu'on ne parvient ni à freiner le recours aux urgences ni à "dégager" les patients vers des lits de réadaptation ou d'EMS (lits B ou C), dès qu'ils n'ont plus besoin du plateau technique du CHUV.

Les effets de cette situation sont identifiés:

- taux d'occupation supérieur à la normale, proche ou parfois dépassant 100% (lits dans les couloirs ou salles de bain) ;
- manque de lits de soins aigus ;
- exposition accrue aux infections nosocomiales ;
- report d'interventions médicales électives ;
- surcharge pour le personnel ; augmentation de l'absentéisme et donc des coûts d'exploitation... sensiblement supérieurs au service de la dette des investissements pertinents, selon le directeur financier du CHUV. C'est d'autant plus probablement le cas lorsqu'on apprend que le Canton doit signer des conventions avec les cliniques privées pour se garantir des lits, avec un supplément de prix de 20%.

Dans ce contexte, la direction du CHUV et le DSAS ont établi un plan d'investissement qui n'ambitionne rien de plus que de rattraper ce sous-investissement notoire et de remédier aux problèmes majeurs identifiés. Ce plan, de l'ordre de 800 millions sur 10 ans, cherche à développer au maximum ce qui existe déjà (pas de construction d'une nouvelle tour par exemple) et demeure dans la cible des tranches annuelles de crédit d'investissement décidées par le Conseil d'Etat pour les années à venir (jusqu'en 2014).

Un changement radical d'option stratégique à long terme (comme la transformation des HUG et du CHUV en hôpitaux de ville et la construction d'un nouvel hôpital purement universitaire sur La Côte par exemple) n'est pas envisagé. Il ne s'agit donc que d'investissements conservatoires nécessaires selon les autorités sanitaires.

La CTSAP a pris acte de cette situation en saluant cet exercice de transparence et de vision stratégique. S'il ne lui est techniquement pas possible de porter une appréciation sur la véracité de cette analyse alarmante, elle a rappelé l'importance d'utiliser pleinement les synergies possibles avec les hôpitaux de périphérie.

Cet exposé a également permis de s'arrêter sur la grande confusion qui règne actuellement autour de la question du nombre de lits (A) d'hôpitaux en Suisse : trop selon la Confédération, 100 de pas assez selon le CHUV pour la seule région du Grand Lausanne, 100 de moins sur la Riviera après la construction de Rennaz... M. Maillard estime que le Canton de Vaud dispose d'une stratégie cohérente et efficiente, tout en relevant que la réflexion doit se poursuivre à Rennaz pour établir le nombre exact des lits nécessaires, en tenant compte du nombre de lits B supplémentaires créés dans les hôpitaux à réaffecter.

Plus globalement, il est en tout cas certain que les efforts pour une politique globale de la santé, un meilleur fonctionnement des réseaux de soignants et autres réflexions sur le financement devront se poursuivre sans relâche. A titre d'exemple, il est évoqué le projet en cours d'un centre de médecine ambulatoire de premier recours dans le quartier du Flon à Lausanne, via un partenariat entre le CHUV/PMU et les médecins de ville : ce dispositif devrait significativement soulager les urgences.

Exposé des motifs concernant les laboratoires

La direction du CHUV insiste sur les besoins en matière de recherche et de formation auxquels il convient de répondre afin que l'hôpital puisse assumer sa mission universitaire et de soins tertiaires. A titre illustratif, depuis 1982, l'activité de recherche s'est accrue de 80% et les fonds tiers finançant la recherche au CHUV ont passé de 28 millions à 49 millions. Dans le même laps de temps, aucune extension/amélioration notable des locaux dévolus à cette même recherche n'a pourtant été consentie. Seules des adaptations modestes et sporadiques ont été réalisées pour faire face à l'augmentation d'activité. En conséquence, le présent projet revêt une grande importance, ceci d'autant plus qu'il permet la libération d'espace pour la création de nouveaux lits de soins aigus.

Répartition des activités

Les bâtiments A et E du Centre des laboratoires d'Epalinges (CLE) sont occupés par l'Administration cantonale (Service de l'environnement et de l'énergie – SEVEN, Service de la consommation et des affaires vétérinaires – SCAV) ainsi que par l'Institut suisse des vitamines.

Le bâtiment B comprend des locaux communs (bureaux des services de l'Etat, salles de séminaire, bibliothèque).

Le bâtiment F accueille le Département de biochimie de l'UNIL.

Les bâtiments C et D, libérés par le départ de l'ISREC pour l'EPFL, recevront les laboratoires concernés par le présent EMPD. A noter que le bâtiment C abrite d'ores et déjà, sur un étage, l'Institut Ludwig de recherche sur le cancer.

Le Département de biochimie garde sa localisation actuelle car celle-ci se trouve en cohérence avec le regroupement envisagé des activités de recherche biomédicale. Le Département de biochimie sera de plus doté d'une extension sur tout un étage du bâtiment D.

A terme, il semblerait logique que l'Administration cantonale quitte le CLE, ce qui permettrait de renforcer la cohérence globale du site et de dégager de la place pour les activités de recherche biomédicale en forte croissance . Aucune réflexion ou discussion n'a cependant été entamée pour l'instant à ce sujet.

Fonctionnalité des circulations

La connexion physique entre le CHUV et le CLE est assurée de manière tout à fait fonctionnelle par le métro M2 (7 minutes). La connexion avec le site universitaire de Dorigny s'avère secondaire, les laboratoires du CLE étant destinés à accueillir des chercheurs plutôt que des étudiants. Au demeurant, le transport du matériel de laboratoire (échantillons, etc.) entre le CHUV et le CLE sera entièrement pris en charge par la logistique hospitalière du CHUV et n'empruntera donc pas le M2.

Travaux connexes

L'enveloppe des bâtiments du CLE devra également être rénovée, ce qui fera l'objet d'une demande d'investissement distincte, établie par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL), et annoncée pour fin 2009. Il en va ainsi car le CLE n'a pas été versé au patrimoine immobilier du CHUV, le CLE n'accueillant pas uniquement des entités du CHUV (comme dit plus haut, le CLE abrite le SEVEN et le SCAV en particulier). Aussi, le CHUV, sorte de locataire d'une structure dont il n'est pas le propriétaire, n'assume pas les coûts de la réfection des façades de cette structure.

La CTSAP insiste sur la nécessité d'une synchronisation entre les travaux de réaménagement intérieur et les travaux de réfection extérieure. Cette synchronisation est concrètement envisagée, selon une note adressée ultérieurement à la CTSAP, montrant une bonne

collaboration entre le CHUV et le SIPAL.

Le présent projet ne prévoit aucune extension de l'animalerie du Bugnon 9. Il rappelle simplement l'obtention, sur la base d'un EMPD antérieur, l'obtention de crédits pour une telle extension.

Le désamiantage du bâtiment du Bugnon 27 est prévu et intégré au préavis.

Les travaux relatifs au regroupement des lits privés au niveau 19 du Bâtiment hospitalier principal (BH) ainsi que divers travaux liés à la création de soins continus et à des mesures pour isoler les patients feront l'objet d'une demande d'investissement spécifique, au printemps 2010, dans le cadre d'un EMPD consacré aux actions pour lutter contre les germes multi-résistants et les infections nosocomiales.

Aspects financiers du projet

Les raisons qui font que la Loi sur les finances limite la durée d'un crédit-cadre à 4 ans restent mystérieuses. Renseignements pris, cela correspondait à une législature... et n'a pas été adapté lors du changement de Constitution. A noter toutefois que cette période de 4 ans porte sur les dépenses d'investissement engagées et non pas sur les travaux eux-mêmes, qui peuvent donc durer plus longtemps.

En application de la législation fédérale sur l'aide aux universités, les investissements consentis dans le cadre de ce projet sont susceptibles d'être subventionnés en partie. Ces subventions fédérales peuvent aller en théorie jusqu'à 40% des coûts de réalisations destinées spécifiquement à la recherche et à l'enseignement. Dans la pratique, le taux de subvention fédérale se révèle généralement plus bas. Il est ainsi de l'ordre de 25% pour le Bugnon 7-7a et le Bugnon 9.

Indépendamment des montants en jeu, la durée des amortissements varie en fonction de la nature des travaux. Les constructions nouvelles sont amorties en 25 ans, les grosses transformations d'installations pérennes (réfection des centrales techniques par exemple) sont amorties en 20 ans et les réaménagements plus légers sont amortis en 10 ans.

La baisse des tarifs des laboratoires de diagnostic n'affectera pas l'activité des laboratoires dont il est question dans le présent projet puisqu'il s'agit de laboratoires de recherche.

Dimensionnement du projet

Quant à savoir si le DSAS a su faire la part entre les demandes nécessaires et superflues, tout en préservant l'avenir, ses représentants jugent que le calibrage du projet représente un bon compromis entre un statu quo intenable et la satisfaction de besoins/attentes potentiellement infinis. Aussi, sans confiner à l'idéal, l'ampleur du projet participe d'une amélioration substantielle. De surcroît, une vision à plus long terme prévoyant des possibilités d'extension (développement des neurosciences sur le site de Dorigny, construction du Bâtiment de recherche sur le cancer – BRC) a été élaborée. Aux dires des représentants du DSAS et de l'UNIL, le dimensionnement du projet ne découle donc pas uniquement de contraintes logistiques (locaux à disposition) ou exclusivement de contraintes politiques (enveloppe budgétaire à disposition) : une réelle dimension fonctionnelle et stratégique a été intégrée.

Lecture du projet de décret

A l'unanimité, la commission recommande au Grand Conseil d'adopter le décret, sans amendement.

Gland, le 10 novembre 2009.

Le président :
(Signé) *Philippe Martinet*